

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **11 août 2025 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- une hauteur maximale de 20,7 mètres,

et ce, malgré l'article 5 du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec (RCG 23-015) qui prescrit une hauteur de 20 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 23 juillet 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude